Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260413-CCAS02_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS** **Conseil d'administration du 13 avril 2026**
MEMBRES En exercice : 9 Présents : 7 Votants : 7 Pouvoirs : 0 **DATES** Convocation : 09/04/2026	L'an deux mil vingt-six, le treize avril , à dix-neuf heures, Le Conseil d'administration du CCAS de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, présidente. Présent.es : HINRY Delphine, LAIR Maryline, COUEPEL Anne-Marie, ESNAUD Bernard, MASSERON Cyrile, GUILLARD Hélène, Annette JOLIVEL Absent.es excusés : TEXIER Nicolas – GENDRON Natacha Pouvoirs : Secrétaire de séance : ESNAUD Bernard

Délibération n°02.26

Objet : Election du vice-président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-4
Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L 123-6
Vu la délibération du conseil municipal n°27-26 du 26 mars 2026 fixant le nombre et désignant les membres élus du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune
Vu l'arrêté de la maire n°36-26 du 7 avril 2026 nommant les membres parmi les personnes participant à des actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion, d'animation ou du social.
Considérant qu'il convient au conseil d'administration de désigner son/ sa vice-président-e dès sa constitution ayant notamment pour fonction de présider le dit conseil en l'absence de la maire
Mme la Présidente, après avoir demandé au Conseil d'administration le mode de vote choisi et les membres ayant opté pour le vote à main levée à l'unanimité de ses membres, invite le conseil d'administration à procéder à l'élection du/ de la vice-président-e,
Le conseil d'administration procède à l'élection de la vice-présidente, par la candidate présentée :

- Candidat A : Maryline LAIR

Le scrutin a donné le résultat suivant :

- Maryline LAIR : 7 voix

A l'unanimité des présents, Maryline LAIR a été proclamée vice-présidente du conseil d'administration.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Delphine HINRY

